



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2024-185

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2024

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes /

76-2024-10-01-00013 - Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de signature à M. LACOMBRE en qualité de Chef d'établissement du centre pénitentiaire du Havre (1 page)	Page 3
76-2024-10-01-00016 - Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de signature à M. LACOMBRE en qualité de Chef d'établissement du centre pénitentiaire du Havre (Affectation des personnes détenues)?? (1 page)	Page 5
76-2024-10-01-00014 - Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme LARROQUE en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine Maritime (1 page)	Page 7
76-2024-10-01-00015 - Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme THEVENY en qualité de Cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen (1 page)	Page 9

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

76-2024-10-01-00013

Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de
signature à M. LACOMBRE en qualité de Chef
d'établissement du centre pénitentiaire du
Havre

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 1^{er} octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Renaud LACOMBRE
en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LE HAVRE**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 26 septembre 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 5 avril 2024 portant mutation de Monsieur Renaud LACOMBRE à compter du 1^{er} avril 2024 en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 3 avril 2023 portant mutation de Monsieur Olivier COURCHE à compter du 1^{er} mai 2023 en qualité d'adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 13 novembre 2023 portant titularisation de Madame Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) à compter du 27 septembre 2023 en qualité de directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Le Havre

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Renaud LACOMBRE, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous-main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre pénitentiaire de Le Havre, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre pénitentiaire de Le Havre, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional.


Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud LACOMBRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier COURCHE, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre et délégation de signature est donnée à Madame Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE), directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Le Havre

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 1^{er} octobre 2024

 / Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Pascal




L'Adjoint au Directeur Interrégional

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

76-2024-10-01-00016

Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de
signature à M. LACOMBRE en qualité de Chef
d'établissement du centre pénitentiaire du
Havre (Affectation des personnes détenues)

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 1^{er} octobre 2024 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, D.211-19 à D.211-24

Vu la circulaire n° NOR JUSK1240006C, du 21 février 2012 relative à l'orientation en établissement pénitentiaire des personnes détenues

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 26 septembre 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 5 avril 2024 portant mutation de Monsieur Renaud LACOMBRE à compter du 1^{er} avril 2024 en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud LACOMBRE, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre, dans les domaines suivants :

- Affectation, dans la limite maximale de 80 places, dans le quartier centre de détention du centre pénitentiaire de Le Havre, des condamnés incarcérés dans le quartier maison d'arrêt de cet établissement et auxquels il reste à subir, au moment où leur condamnation ou la dernière de leurs condamnations est devenue définitive, une incarcération inférieure à deux ans.

Le maintien des liens familiaux et les perspectives de réinsertion du condamné doivent demeurer les critères prioritaires de la décision d'affectation.

- Maintien dans le quartier des mineurs du centre pénitentiaire du Le Havre, d'un condamné incarcéré dans ce quartier atteignant l'âge de la majorité en détention, cette décision n'étant valable que jusqu'à l'âge de 18 ans et 6 mois.


Cette délégation est limitée au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Le Havre et ne peut en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 : Les services de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes effectueront un contrôle a posteriori des décisions prises dans le cadre de cette délégation. Le centre pénitentiaire de Le Havre devra donc leur adresser une copie du dossier d'orientation, ainsi que la liste des condamnés transférés d'un quartier à l'autre de l'établissement, avec mention de la date de leur transfèrement.

Le greffe du Centre Pénitentiaire transmettra par ailleurs au département de la sécurité et de la détention (unité de gestion de la détention) le 1^{er} de chaque mois un état récapitulatif de l'occupation des places sur le centre de détention : nombre de places occupées au titre d'une décision de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, nombre de places occupées au titre d'une décision de l'Administration Centrale, nombre de places occupées au titre du droit de tirage, et nombre de places occupées au titre de la délégation chef d'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 1^{er} octobre 2024

 Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Pascal



L'Adjoint au Directeur Interrégional

Luc JULY

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

76-2024-10-01-00014

Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de
signature à Mme LARROQUE en qualité de
Directrice fonctionnelle des services
pénitentiaires d'insertion et de probation de
Seine Maritime

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 1^{er} octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Isabelle LARROQUE
en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de SEINE-MARITIME**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65 et D.211-14,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024,

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 26 septembre 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 30 juillet 2021 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Isabelle LARROQUE à compter du 1^{er} octobre 2021 en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 2 mars 2022 portant mutation de Madame Murielle TOUMINET à compter du 1^{er} mars 2022 en qualité d'Adjointe au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Seine-Maritime

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Isabelle LARROQUE, Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de Seine-Maritime, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Maritime, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Maritime, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LARROQUE, délégation de signature est donnée à Madame Murielle TOUMINET, Adjointe au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Seine-Maritime.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 1^{er} octobre 2024
Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Adjoint au Directeur Interrégional
Pascal VION



Luc JULY

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

76-2024-10-01-00015

Arrêté du 1 octobre 2024 portant délégation de
signature à Mme THEVENY en qualité de Cheffe
d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de
l'administration
pénitentiaire**

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 1^{er} octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Elise THEVENY
en qualité de cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de ROUEN**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024,

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 26 septembre 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 10 mars 2022 portant mutation de Madame Elise THEVENY à la maison d'arrêt de Rouen en qualité de cheffe d'établissement à compter du 1^{er} mai 2022,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 19 janvier 2023 portant mutation de Madame Séverine ACKER (LAUNAY) à la maison d'arrêt de Rouen en qualité d'adjointe au chef d'établissement à compter du 1^{er} avril 2023,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 2 avril 2024 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Noura BERBACHI à la maison d'arrêt de Rouen en qualité de directrice des services pénitentiaires à compter du 29 janvier 2024,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 février 2023 portant mutation de Madame Noémie ROUSSEL à la maison d'arrêt de Rouen en qualité de directrice des services pénitentiaires à compter du 1^{er} mars 2023.

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Elise THEVENY, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Rouen, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Rouen, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional.


Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elise THEVENY, délégation de signature est donnée à Madame Séverine ACKER (LAUNAY), Adjointe à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Rouen, délégation de signature est donnée à Madame Noémie ROUSSEL, directrice des services pénitentiaires de la maison d'arrêt de Rouen et délégation de signature est donnée à Madame Noura BERBACHI, directrice des services pénitentiaires de la maison d'arrêt de Rouen.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 1^{er} octobre 2024

 Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Pascal



L'Adjoint au Directeur Interrégional

Luc JULY